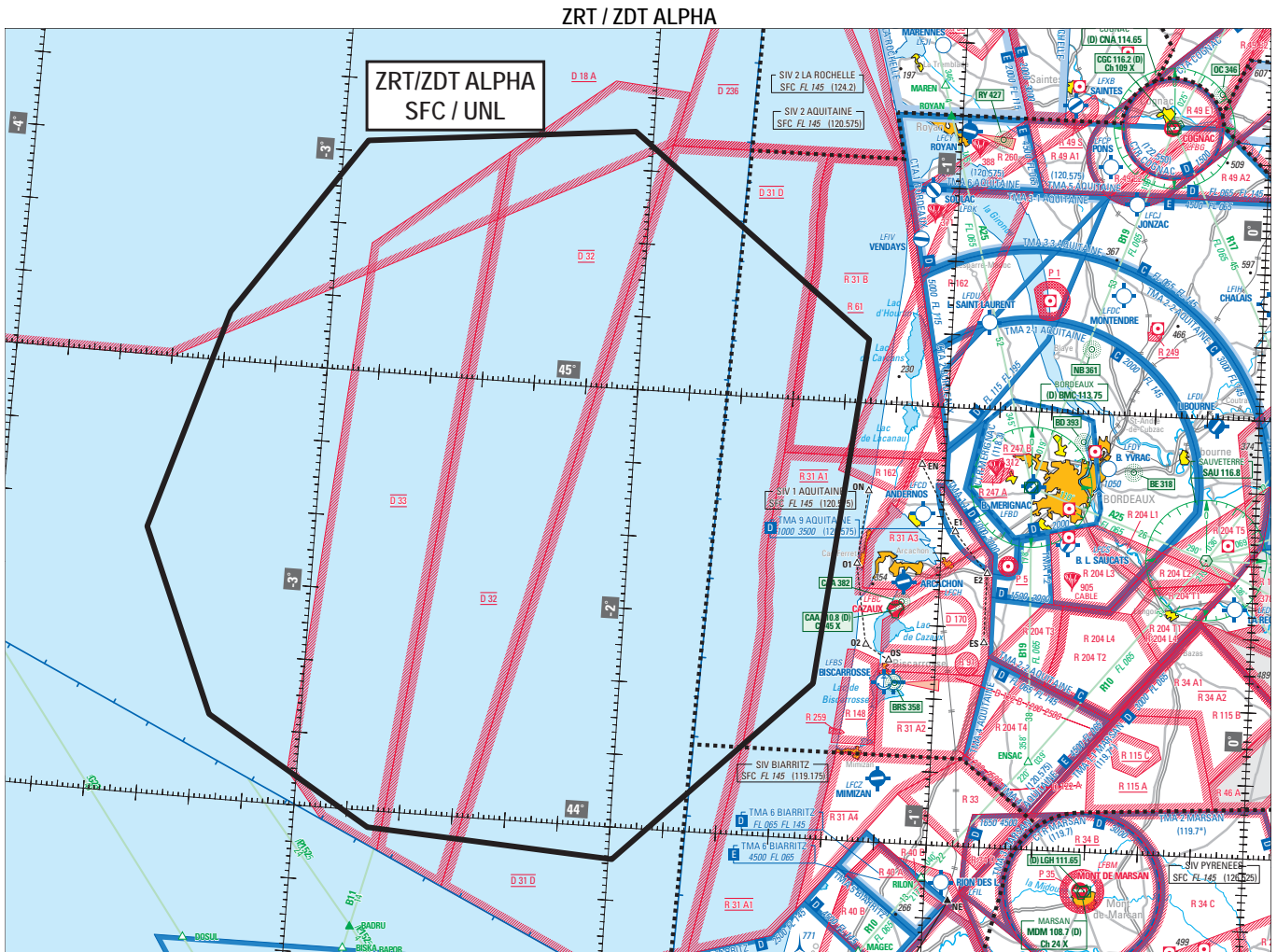


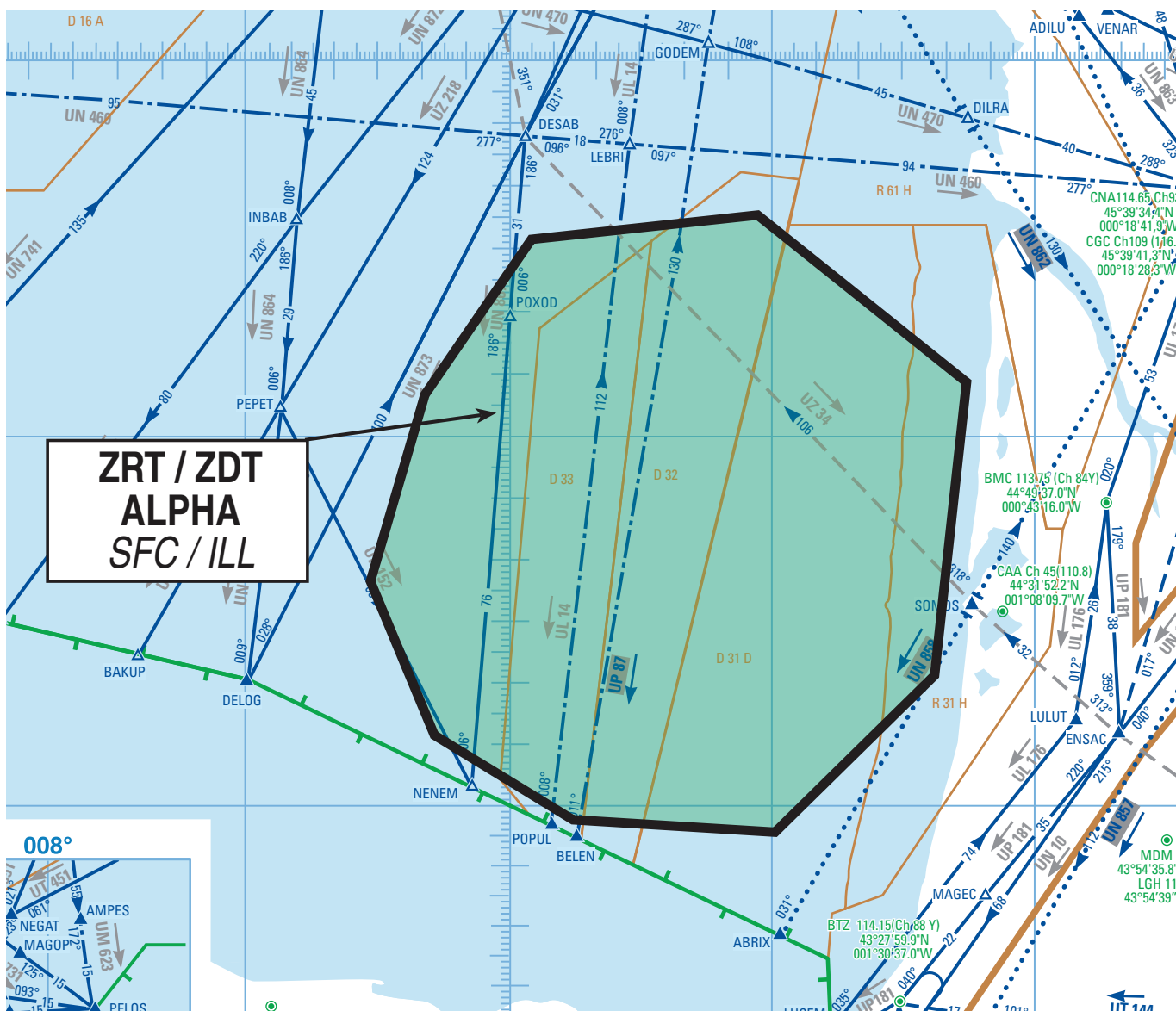
Objet : Création d'une zone réglementée temporaire et dangereuse temporaire (ZRT / ZDT) pour l'Opération FREMM 2-2017 en UIR France, FIR Bordeaux LFBB et FIR Brest LFRF

En vigueur : Du mercredi 22 novembre au jeudi 07 décembre 2017

Lieu : UIR : France - FIR : Bordeaux LFBB, Brest LFRF



Extrait carte SIA au 1 : 1 000 000 édition 2 - 2017



Extrait AIP France ENR 6.2

ACTIVITÉ

Opération des armées en Atlantique.

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ

ZRT/ZDT ALPHA

La ZRT/ZDT est activable, de 11h00 à 16h30, par NOTAM, avec un préavis de 48h, les jours suivants :

- Mercredi 22 novembre ;
- Jeudi 23 novembre (rattrapage) ;
- Lundi 27 novembre au vendredi 01 décembre (rattrapage) ;
- Lundi 04 au jeudi 07 décembre (rattrapage).

INFORMATION DES USAGERS

Activité réelle connue de :

CCMAR ATL ARMOR : 124.725 MHz,
 IROISE INFO : 119.575 MHz,
 AQUITAINE INFO : 120.575 MHz,
 BIARRITZ INFO : 119.175 MHz,
 CAZAUX APP : 119.600 MHz, 275.300 MHz,
 ACC/UAC/FIC BREST : fréquences de contrôle,
 ACC/UAC/FIC BORDEAUX : fréquences de contrôle,
 MARINA (CDC de Mont de Marsan) : 143.550 MHz, 317.500 MHz.

CONDITIONS DE PENETRATION

ZRT/ZDT ALPHA

Partie ZRT: CAG/CAM, contournement obligatoire sauf pour :

- les aéronefs participant à l'opération,
- les aéronefs assurant des missions d'assistance, de sauvetage ou de sécurité publique, lorsque le contournement n'est pas compatible avec l'exécution de ces missions (après notification auprès du Centre de Détection et de Contrôle concerné via le Détachement Civil de Coordination).

Partie ZDT : CAG/CAM, se conformer aux instructions des organismes habituels de la circulation aérienne.

L'attention des navigateurs aériens est attirée sur le caractère particulièrement dangereux des activités se déroulant dans ces zones. En conséquence, pendant les créneaux d'activité, il est fortement recommandé d'éviter de pénétrer ces zones.

STATUT

ZRT/ZDT ALPHA

Zone réglementée temporaire (ZRT) pour la partie située en deçà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales),
 Zone dangereuse temporaire (ZDT) pour la partie située au-delà des 12 NM des côtes (limite des eaux territoriales).

Ces zones coexistent avec les espaces aériens contrôlés avec lesquels elles interfèrent et se substituent aux portions de zones réglementées et dangereuses avec lesquelles elles interfèrent.

GESTIONNAIRE

ZRT/ZDT ALPHA : MARINA (CDC de Mont de Marsan) ou CDC de remplacement.

SERVICES RENDUS

CAM : Les services de contrôle, d'information de vol et d'alerte sont rendus dans la ZRT/ZDT par l'organisme gestionnaire.

CAG : Dans les parties de la ZRT/ZDT qui coexistent avec les espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent, aux usagers autorisés à pénétrer, les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités.

LIMITES LATERALES ET VERTICALES

ZRT/ZDT ALPHA

45°06'43.00" N,003°19'15.00" W
 45°31'31.20" N,002°55'11.80" W
 45°35'16.00" N,002°03'22.60" W
 45°08'42.80" N,001°15'48.30" W
 44°21'16.10" N,001°22'58.80" W
 43°55'37.00" N,001°59'08.30" W
 43°57'43.60" N,002°45'41.50" W
 44°11'32.00" N,003°17'15.40" W
 44°36'28.40" N,003°31'55.80" W
 45°06'43.00" N,003°19'15.00" W

SFC - UNL

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

Lorsque la ZRT/ZDT ALPHA est active,

- les zones suivantes sont inactives : LF-D 31 D, D 32, D 33, D 15 B
- les itinéraires ATS suivants sont inutilisables : UL 14, UN 858, UN 867, UP 87, UP 152, UQ 214, UZ 34.

Remarque : les zones d'approche de Cazaux sont activables selon les critères définis à l'AIP France ENR 5.1

ORGANISMES A CONTACTER

Avant l'opération :

DGA Essais de Missiles (BISCARROSSE)

Téléphone : +33 (0)5 58 82 22 40,
+33 (0)5 58 82 22 91.

Courriel : pierre-rene.mazal@intra.def.gouv.fr

Pendant l'opération :

DGA Essais de Missiles - Sauvegarde Air

Téléphone : +33 (0)5 58 82 22 56 ou +33 (0)5 58 82 23 08.